

Annonces légales et judiciaires



www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Régime matrimonial

7293460901 - RM

SCP JULIEN ANTOINE ET ASSOCIÉS

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julien ANTOINE, notaire associé de la Société civile professionnelle dénommée « Julien ANTOINE et Associés », titulaire d'un office notarial à Rennes (Ille-et-Vilaine), 77 rue de l'Alma, CRPCEN 35146, le 1er juin 2022, a été conclu un acte d'aménagement de régime matrimonial

avec adjonction d'une clause de préciput portant sur leur résidence principale et les meubles meublants et objets mobiliers la garnissant, ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre :

M. Franck Bruno Marcel Fabien GUILLOT, métreur, et Mme Carole Denise Camille MOREL, ATSEM, demeurant ensemble à Rennes (35000) 5, square du Cormier.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

Avis administratif

7292548201 - AA

Commune de LE PERTRE

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 mai 2022, M. le Maire de Le Pertre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Le Pertre destiné à régir l'aménagement de son territoire en définissant des zones constructibles notamment pour le développement de l'habitat et des activités économiques (autour du bourg et de la zone économique de la Haute Rivière) et pour garantir la protection des espaces agricoles et naturels du territoire.

L'enquête publique se déroulera du mardi 7 juin 2022 à 9 h 00 au vendredi 8 juillet 2022 inclus à 18 h 30, soit une durée de 32 jours.

Par une décision en date du 22 mars 2022, M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Danièle FAYSSÉ, urbaniste, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le Plan Local d'Urbanisme a été soumis à une évaluation environnementale jointe au rapport de présentation du PLU et ayant fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, avis joint au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Le Pertre 2, place de l'église, 35370 Le Pertre, aux jours et heures habituels d'ouvertures, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 30.
- sous format numérique sur le site internet disponible à l'adresse suivante : www.lepertre.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Le Pertre, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la commune de Le Pertre, 2, place de l'église, 35370 Le Pertre ou par mail à mairie@lepertre.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :

Jours - Date - Horaires - Lieux
Mardi - 7 juin - 9 h 00 à 12 h 00 - En mairie de Le Pertre.

Mercredi - 15 juin - 16 h 30 à 18 h 30 - En mairie de Le Pertre.

Samedi - 2 juillet - 9 h 00 à 12 h 00 - En mairie de Le Pertre.

Vendredi - 8 juillet - 16 h 30 à 18 h 30 - En mairie de Le Pertre.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser à la commissaire-enquêteur :

- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Le Pertre - 2, place de l'église, 35370 Le Pertre, adressé à Mme la commissaire-enquêteur.

- Sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet et disponible à la mairie de Le Pertre.

- Par voie électronique par mail à l'adresse suivante : plu.enquete@lepertre.fr en indiquant en objet : « Enquête publique PLU ».

- Lors des permanences de la commissaire-enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêteur à la mairie de Le Pertre ou sur son site internet www.lepertre.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme de Le Pertre sera soumis à l'approbation du conseil municipal par voie de délibération.

Le présent avis est affiché à la mairie de Le Pertre et sur différents points du territoire communal de Le Pertre.

ANNONCES LEGALES
Tél. 02 99 26 42 00

La vie des sociétés

7291302801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing-privé en date du 11 mai 2022 à Saint-Gilles (35), il a été constitué une société civile immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IMMO IS4.
Forme : société civile immobilière.

Capital : 1 000 euros.
Siège social : 2, Le Grand-Domaine, 35590 Saint-Gilles.

Objet : l'acquisition d'immeubles ou de droits immobiliers, leur exploitation, leur gestion, leur location et généralement toutes opérations se rattachant à cet objet, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation.

Gérance : M. Philippe CHAMPAS demeurant 2, Le Grand-Domaine, 35590 Saint-Gilles.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts :

« Les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés représentant plus des deux tiers du capital social. »

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis.

7293294301 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

CJ, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros. Siège social : 38, rue de Paris, 35120 Dol-de-Bretagne. RCS Saint-Malo.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dol-de-Bretagne du 1er juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : CJ. Siège : 38, rue de Paris, 35120 Dol-de-Bretagne. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : la prise de participation dans toutes sociétés tant civiles que commerciales et l'octroi de garanties en vue de faciliter ces opérations ; l'acquisition de titres de sociétés et, exceptionnellement, leur vente ; la gestion du portefeuille des titres souscrits, acquis ou apportés ; l'acquisition et la détention de portefeuille titre ; l'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières en vue de leur exploitation sous toutes ses formes ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garanties ou sûretés réelles. La participation active à la conception et à la conduite de la politique générale et d'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, incluant toute mission de direction générale, opérationnelle, technique et économique ; toutes opérations de conseil, sans que cette liste soit limitative, tant en matière de gestion financière, administrative, technique, commerciale ou informatique ; toutes prestations de services à ces sociétés ou entreprises aux fins de permettre leur contrôle ; l'exercice de tous mandats sociaux dans ces sociétés. La gestion (centralisée) de trésorerie. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jean-Michel VITRE, demeurant 38, rue de Paris, 35120 Dol-de-Bretagne. Directeur général : Mme Cécile VITRE, demeurant 38, rue de Paris, 35120 Dol-de-Bretagne. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

Pour avis.

7293412901 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Avs est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LMD AUTOMOBILES.
Capital : 10 000 euros.

Durée : 99 années.
Siège social : rue Marcel Quercia, Parc d'activités du Costard, 35600 Redon.

Objet : l'activité de garage, entretien et réparation de véhicules automobiles, vente et achat de tous véhicules automobiles neuf et d'occasion, dépannage, remorquage, tôlerie, carrosserie, peinture, vente de carburant, lubrifiants, gaz, location de véhicules.

Gérant : Damien MOREL demeurant à Pipriac (35), Sous la Noë.

RCS : Rennes.

Pour avis.
Le gérant.

7293446101 - VS

LUGAND ET ASSOCIÉS

Notaires associés
DINARD (35800)
3, place Newquay

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me François LE DONNANT, notaire à Dinard, le 31 mai 2022, la société dénommée LAROSA-FRIN, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à Dinard (35800), 19, boulevard Wilson, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo sous le numéro 848 599 197, a confié en location-gérance au profit de la société dénommée A.D.C.B., société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social à Dinard (35800), 7, rue Winston-Churchill, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo sous le numéro 817 758 246, le fonds de commerce de restaurant crêperie glacier exploité à Dinard (35800), 19, boulevard Wilson, et ce pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er juin 2022 pour se terminer le 31 mai 2024, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.

Pour avis.

7293657001 - VS

DUBOIS IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000 euros
Siège social :
3, place du Maréchal Leclerc
35400 SAINT-MALO
487 822 231 RCS Saint-Malo

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 10 mai 2022, il résulte que :

Le capital a été augmenté à compter du même jour, de 50 000 euros pour être porté à 200 000 euros par voie d'incorporation de réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par élévation de la valeur nominale des parts sociales portées à 400 euros. En conséquence, l'Assemblée Générale a décidé de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts : Article 6 : Apports - Il est ajouté la mention suivante « Une somme de 50 000 euros a été apportée par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste « autres réserves ».

Article 7 : Capital social
Ancienne mention : capital : cent cinquante mille euros (150 000 euros).

Nouvelle mention : capital : deux cent mille euros (200 000 euros).

Mention sera faite au RCS : Saint-Malo.

Pour avis
La gérance.

Avis administratif

7293643601 - AA

Commune de JANZÉ

Enregistrement d'un entrepôt existant de stockage de poudre de lait

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Janzé, Amanlis, Brie et Corps-Nuds, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société LAITIÈRE DE RETIERS, en vue d'obtenir l'enregistrement d'un entrepôt existant de stockage de poudre de lait exploité dans la zone d'activité Le Bois de Teillay, rue du Tellier à Janzé.

Le dossier est consultable du 4 juillet 2022 (9 h 00) au 1er août 2022 (17 h 00) :

- en mairie de Janzé, aux heures suivantes : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ; le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00 et le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de Janzé, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public - SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE RETIERS à Janzé »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

7293275201 - AA

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 19 mai 2022, le préfet informe les habitants de Torcé, Cornille, Étreilles et Saint-Aubin-des-Landes, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société PARTICIPATIONS FINANCE INVESTISSEMENTS (PFI), en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à une installation de traitement de surfaces situées « Zone d'activités de Torcé Ouest » à Torcé.

Le dossier est consultable du 29 juin 2022 (9 h 00) au 29 juillet 2022 (12h) :

- en mairie de Torcé, aux heures suivantes : du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (fermeture les samedis 16 et 23 juillet 2022)
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de Torcé, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public - PFI à Torcé »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

ANNONCES LEGALES
Tél. 02 99 26 42 00

La vie des sociétés

7293304501 - VS

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI SOLIFRAN.
Forme juridique : Société civile immobilière.

Capital social : 42 700 euros.
Siège social : 1, rue du 70ème Régiment d'Infanterie, 35000 Vitre.

Siren / 395 350 473 RCS de Rennes.
Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 Mai 2022 à (35500) Vitre, ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme GRAND-JACQUOT Catherine, domiciliée 20, chemin des Boufforts à 35500 Vitre, liquidateur, de son mandat et prononcé la clôture de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Rennes.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7293198301 - VS



RASEMOTTE

SARL
Au capital de 19 818,37 euros
2 boulevard des Talards
35400 Saint-Malo
351 389 275 RCS Saint-Malo

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

En date du 2 mai 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social, actuellement fixé à Saint-Malo (35400), 2 boulevard des Talards, à Saint-Malo (35400), 45, rue Paul-Cézanne, Château Malo à compter du même jour.

7293665101 - VS

AMIVET

Société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 180 000 euros
réduit à 150 000 euros
Siège social : 57, rue Paul Painlevé
ZA des 3 Sapins, 35150 JANZÉ
RCS Rennes 827 868 027

CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2022, il a été décidé de réduire le capital de la société d'une somme de 30 000 euros pour le ramener de 180 000 euros à 150 000 euros par voie de rachat et d'annulation de parts sociales. Il résulte d'une décision du gérant en date du 25 mai 2022, que cette réduction de capital se trouve définitivement réalisée à la date du 25 mai 2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Rennes.
Pour avis
Le gérant.

7293187101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 mai 2022.

Dénomination : LE POIRIER.
Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : l'acquisition à Domagne (35113) de terrains à construire portant sur les tranches 4 et 5 de la ZAC du Poirier.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 30 000 euros.

Siège social : Parc Edonia, rue de la terre Adélie, Bâtiment O, 35760 Saint-Grégoire.

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Gérant : BRETAGNE AMENAGEMENT PATRIMONIAL SARL, sise Parc Edonia, rue de la terre Adélie, Bâtiment O, 35760 Saint-Grégoire

Pour avis
La Présidence.